

Autobacs : Petit Quizz sur les différents feux pour y voir plus clair !

Feux de croisement, veilleuses, pleins phares, brouillard... Voici quelques éclairages !

Dès l'automne, la période d'obscurité s'allonge et les risques d'accidents se multiplient.

Autant de bonnes raisons de faire ou refaire le point sur l'usage des différents feux avec la Prévention Routière*:

Les feux de position (ou « veilleuses ») doivent être allumés dès que la luminosité décline. Ils permettent d'être vu des autres usagers, mais pas de mieux voir.

Les feux de croisement (ou « codes ») permettent à la fois d'être vu et de mieux voir la route jusqu'à 30 mètres. Ils doivent être utilisés systématiquement la nuit ; mais aussi le jour s'il pleut, s'il neige ou s'il y a du brouillard.

Les feux de route (ou « pleins phares ») permettent de voir à au moins 100 mètres. Très éblouissants, ils sont utilisés la nuit sur des routes non-éclairées lorsqu'aucune voiture ne roule en sens inverse, sinon il faut repasser en feux de croisement, afin de ne pas éblouir les autres conducteurs.

Les feux de brouillard avant sont utilisés en complément des feux de croisement, en cas de forte pluie, de brouillard ou de chute de neige. **Les feux de brouillard arrière**, rouges, très éblouissants, ne peuvent être utilisés qu'en cas de brouillard ou de chute de neige, mais jamais sous la pluie.

Voilà tout ce qu'il faut savoir avant de prendre la route !

Autobacs conseille aux automobilistes de s'attarder sur l'état et l'entretien des feux de leurs véhicules

Les conseils de « Pro » et les bons réflexes à adopter : **Bien voir = bien vu**

Il faut savoir que **tout véhicule doit être équipé de feux en état de fonctionner**. Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €, sans compter que l'immobilisation du véhicule peut être prescrite si vous ne pouvez pas changer immédiatement une ampoule défectueuse. Un contrôle régulier peut éviter bien des déboires.

De plus, les **optiques de phare** se ternissent avec le temps. Il est donc nécessaire de les entretenir ou de les faire rénover si nécessaire. D'autant plus qu'il s'agit d'un critère soumis à une contre-visite au contrôle technique si une mauvaise efficacité de l'éclairage est constatée.

- Le forfait rénovation des optiques de phares, indispensable avant de prendre la route en famille au moment des « Fêtes » est proposé dans les ateliers Autobacs à 69 €

FORFAIT RÉNOVATION OPTIQUES DE PHARES

**BIEN VOIR...
... BIEN VU**

AVANT

APRÈS

Soumis à une contre visite au contrôle technique si une mauvaise efficacité de l'éclairage est constatée.

69,00€
Réf : 141934

- Les coffrets de secours sont proposés à partir de 10.95 €. Par mesure de sécurité, il faut toujours avoir un coffret d'ampoules neuves dans son véhicule, même si cela n'est pas obligatoire.



Petit conseil de Pro : il est conseillé de remplacer ses ampoules tous les 2 ans ou tous les 50 000 km et toujours par 2 pour conserver une qualité d'éclairage optimale.

Indépendamment des coffrets de secours, Autobacs, partenaire des plus grandes marques mondiales de l'Automobile, propose une large gamme d'ampoules à l'unité et ce, à partir de 2.95 €.

De plus, du 30 novembre au 3 janvier, Autobacs fait des heureux !

Et propose moins 15 % sur les ampoules Philips, ainsi que le Kit de rénovation optiques de phares 3M à 29.95 € au lieu de 33.95 €, une solution rapide et efficace pour restaurer tous les phares de votre véhicule.



Autobacs : votre sécurité est notre priorité

Rendez-vous dans l'un des 11 magasins Autobacs en région parisienne, pour faire vérifier l'état des feux de votre véhicule et bénéficier des conseils des professionnels Autobacs pour trouver la solution la mieux adaptée.

Ou bien, sur le site web www.autobacs.fr : en un clic, les produits sélectionnés vous seront livrés dans un délai de 7 à 10 jours ouvrés selon disponibilité.

La philosophie d'Autobacs : Améliorer la vie de toutes (et tous) les automobilistes en la rendant plus pratique, agréable, amusante et sûre, à travers ses produits et services.

**Source : Prévention routière*